



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2023

v. 10.07.24

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2023 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site internet www.bocage-mayennais.fr

Validé par le conseil communautaire du 3 juillet 2024

Crédits photos : Shutterstock, CCBM

Édito

1 La collectivité, ses compétences p 4

2 Les temps forts de l'année p 5

3 La prévention des déchets – actions de communication p 7

4 La collecte p 11

5 La valorisation – traitement p 13

6 Les flux et tonnages annuels p 17

7 Les coûts – le financement p 22

8 Perspectives pour l'année suivante p 27



COMPOSTER OU PAILLER, C'EST ECONOMISÉ !

BOCAGE MAYENNAIS

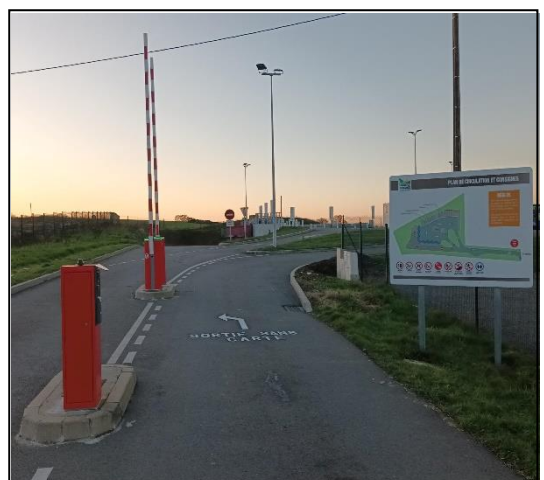
Adaptée en février 2020, la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose le tri à la source des biodéchets pour tous à partir du 1er janvier 2024. C'est-à-dire que les déchets alimentaires ne devront plus être jetés dans les ordures ménagères et les déchets verts devront être valorisés.

Pour vous accompagner dans cette démarche, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais vous propose **4 solutions** :

- ⇒ Un composteur + un bio-seau
- ⇒ Un lombricomposteur
- ⇒ Un composteur collectif
- ⇒ Une subvention à la location d'un broyeur à végétaux

GRATUIT

Dépliant pour expliquer les 4 solutions proposées par la collectivité pour gérer les biodéchets



Contrôle d'accès à la déchèterie de St Mars-sur-la-

EDITO

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est une synthèse des moyens, des actions mises en œuvre et des conséquences techniques et économiques sur l'année écoulée.

Le service propreté, avec sa commission représentant les 27 communes de la CCBM, poursuit sa démarche vers moins de déchets et plus de tri.

Diverses solutions sont proposées, certaines concernant l'amélioration du tri alors que d'autres mises en place progressivement, concernent la connaissance des déchets apportés (quantité et nature). Le déchet qui coûte le moins cher est celui que l'on ne produit pas ou celui qui peut être recyclé au plus près de chez soi. À chacun de nos gestes, quatre priorités s'imposent :

 Limiter la quantité d'ordures ménagères (tri)

 Limiter la quantité de déchets à enfouir (réemploi)

 Mettre chaque déchet à l'endroit qui lui est destiné (recyclage)

 Ne jamais déposer de déchets sur l'espace public (pouvoir de police du maire)

Nous parvenons à acquérir les produits nécessaires ou désirés, nous devons parvenir à éliminer dans les Points d'Apport Collectif et les quatre déchèteries de la CCBM les déchets qui en résultent, dans le respect du tri et de la propreté des espaces publics. Nous sommes sur la bonne voie, il faut poursuivre l'effort.

Je remercie les agents du service pour leur écoute et leur pédagogie afin de maintenir voire développer une qualité de vie à un coût de redevance raisonnable. Ils doivent être respectés dans leurs missions. La lecture de ce rapport annuel doit permettre de comprendre les enjeux et les actions à mettre en œuvre. Voir, comprendre, agir nécessitent de mettre en œuvre des enregistrements de flux afin d'aller le plus loin possible vers l'individualisation des coûts. Ce sont les priorités engagées sur les déchetteries et qui se poursuivront vers les Ordures Ménagères.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Guy MENARD

Vice-président de la commission
développement durable « Propreté – PCAET »

1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire

27 communes

18 540 habitants
(INSEE 2020)

8 272 ménages

527 km²

35 habitants/km²

95 % d'habitat individuel (maison)

13 % de résidences secondaires

Source INSEE

Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets regroupent les missions suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes des déchets recyclables
- ▶ Gestion des déchèteries
- ▶ Traitement-valorisation des déchets
- ▶ Facturation
- ▶ Autres missions

La compétence de traitement des ordures ménagères a été transférée au Conseil Départemental de la Mayenne depuis le 1^{er} janvier 2003.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le flux du tout-venant et du tout-venant incinérable a également été transféré et plus précisément la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement.

2- Les temps forts de l'année

Janvier à avril

Expérimentation d'une matériauthèque à la déchèterie de Gorron en partenariat avec le Conseil Départemental de la Mayenne et Maine Ateliers



Janvier

Fin de la séparation des déchets verts et mise en œuvre de la pesée sur la plate-forme de compostage :



Avril

Création d'une aide financière à la location d'un broyeur à végétaux

La subvention s'élève à 50 % du montant TTC de la location d'un broyeur par jour, avec un plafond annuel de 100 € par foyer.



Juillet

Validation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Ce programme comporte obligatoirement un état des lieux du territoire et des objectifs chiffrés de réduction des déchets à l'échelle locale. Ces objectifs sont traduits concrètement par des actions chiffrées et planifiées, assorties d'indicateurs de suivi opérationnels pour une durée de 6 ans (2023 - 2029).

L'un des objectifs principaux du programme est la réduction de 15 % des déchets (DMA) en 2030 par rapport à 2010 ce qui représente pour la collectivité une **baisse de 3 873 tonnes ou 284 kg/hab/an entre 2021 et 2029.**

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) représente le tonnage de déchets collectés (ordures ménagères résiduelles + collectes sélectives + déchèteries) par les services de collecte et les déchèteries situés sur le territoire.

Décembre

Tout au long de l'année, préparation pour le déploiement de la carte d'accès en déchèterie à partir du 1er décembre 2023.

Ce déploiement a nécessité des travaux d'aménagement pour la déchèterie de Gorrion et de Oisseau, l'installation de l'accès à internet sur chaque site, le paramétrage du logiciel de la redevance des ordures ménagères, un travail sur les règles d'accès en déchèterie avec modification du règlement du service, la formation des agents, la réalisation de test et la communication.



Plan de financement :

- Dépenses : 186 740 € HT (fonctionnement et investissement)
- Recettes : 130 404 €
- Taux de subvention : 70 %

Mise en œuvre de 3 nouvelles filières de tri en déchèterie : les jouets, les articles de sport et loisirs (ASL) et les articles de bricolage et de jardinage (ABJ)

 **NOUVELLE FILIÈRE EN DÉCHÈTERIE** 

Articles de sport et de loisirs

A partir du 1er décembre 2022, tous les objets utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir sportif sont acceptés, quel que soit leur état. Ces articles seront ensuite triés par catégorie et par matériaux, en vue de leur réemploi ou de leur recyclage.

Désormais, vous avez 2 solutions :

1  Les articles sont encore en bon état et peuvent être réutilisés : Vous pouvez mettre les objets dans le conteneur Emmaüs.

2  Les articles sont abîmés et/ou inutilisables : Vous pouvez mettre les objets dans le nouvel espace de collecte.

Quels articles sont acceptés ?

- **Cycle et mobilité** : vélos (non électriques), trottinettes, skates, rollers, pneus et pièces détachées, les protections (casques, genouillères, coudières, pompes...); 
- **Sports et loisirs nautiques** :
 - o Natation : palmes, tubas, masques et lunettes de piscine, combinaisons ;
 - o Pêche : cannes, fils de pêche, hameçons ;
 - o Planches de surf, bodyboards, paddles, kayaks, ski nautique, planches à voile...;
- **Sports de glisse en montagne** : skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace ; luges...; 
- **Loisirs extérieurs** :
 - o Cerfs-volants, arcs et flèches, trampolines, boules de pétanque, piscines... ;
 - o Raquettes, balles, ballons, tables de ping-pong...;
- **Fitness et musculation** : tapis de fitness, haltères...; 
- **Equitation** : bombes, selles, cravaches, mors... ;
- **Équipement de protection individuelle** : casques, cordes, mousquetons...
- **Chasse & tir** : cartouches de chasse et tir sportif, cibles, cartouchières, casques anti bruit, gibecières, boîtes de chasse...

Ne sont pas concernés :

- Les équipements fonctionnant à l'aide d'une batterie, de piles ou avec une prise sont à déposer avec les appareils électriques et électroniques (exemple : trottinette électrique) ;
- Les vêtements de sport et chaussures (attachées par paires) sont à déposer dans les conteneurs à textiles.

Première distribution de lombricomposteurs

Le lombricomposteur est disponible gratuitement pour tous les habitants du territoire. La distribution est faite lors d'une formation d'une heure pour apprendre à utiliser cette technique.

Lors de la formation du 1^{er} décembre 2023, 7 lombricomposteurs ont été remis.

Des lombricomposteurs distribués gratuitement

Ambrières-les-Vallées – En 2022, 370 composteurs avaient été distribués gratuitement dans le Bocage mayennais. Désormais, ce sont des lombricomposteurs qui sont proposés.

L'idée

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les habitants auront l'obligation de trier leurs biodéchets. « Ce qui peut se faire en faisant du compostage dans son jardin, en alimentant des animaux comme des poules, en faisant du broyage et du paillage... » dit Cynthia Roulin, animatrice développement durable à la communauté de communes du Bocage mayennais.

Mais aussi via des composteurs et lombricomposteurs. Les premiers, à destination de ménages possédant un jardin ou un espace vert, sont distribués gratuitement dans la communauté de communes depuis 2022. « On en a fourni 370, ce qui représente un potentiel de 864 personnes qui compostent, soit 77 760 kg de déchets évités, précise Cynthia Roulin. Et pour 2023, on devrait atteindre les 330-340. »

Un lombricomposteur à la mairie

Désormais, ce sont aussi des lombricomposteurs qui peuvent être demandés (toujours gratuitement). Un outil pratique pour ceux qui n'ont ni jardin, ni espace vert.

« Ils sont composés de plusieurs bacs, qui réceptionnent les déchets de cuisine et les vers. Ces derniers se nourrissent des déchets qu'on leur apporte, leurs déjections s'accumulent et constituent le lombricompost. L'eau contenue dans les déchets qui percole à travers le lombricompost en formation constitue le « thé de compost », qui est un engrais liquide. »

La mairie possède un lombricom-



Cynthia Roulin, animatrice développement durable à la communauté de communes du Bocage mayennais, avec un lombricomposteur et une bouteille contenant du « thé de compost ».

posteur « et ça se passe très bien, il n'y a aucune odeur ! assure Cynthia Roulin. On a eu une fois un problème de mouchetons, qu'on a résolu en traitant avec des coquilles d'œuf ».

Des formations obligatoires

En contrepartie de ces lombricomposteurs gratuits, les habitants doivent suivre une formation d'une heure. « La première concernant le lombricompost aura lieu le

1^{er} décembre à Gorron ! » Les inscriptions se font en ligne, sur le site de la communauté de communes.

À noter que, dans l'optique de valoriser les biodéchets, la communauté de communes propose également une aide financière de 50 % du montant de la location d'un broyeur par jour, avec un plafond annuel de 100 € par foyer », détaille Cynthia Roulin. Elle peut aussi aider à l'installation d'un composteur collectif, mais

plusieurs conditions (accord du bailleur, espace suffisant, mobilisation de plusieurs foyers volontaires...) sont à remplir avant.

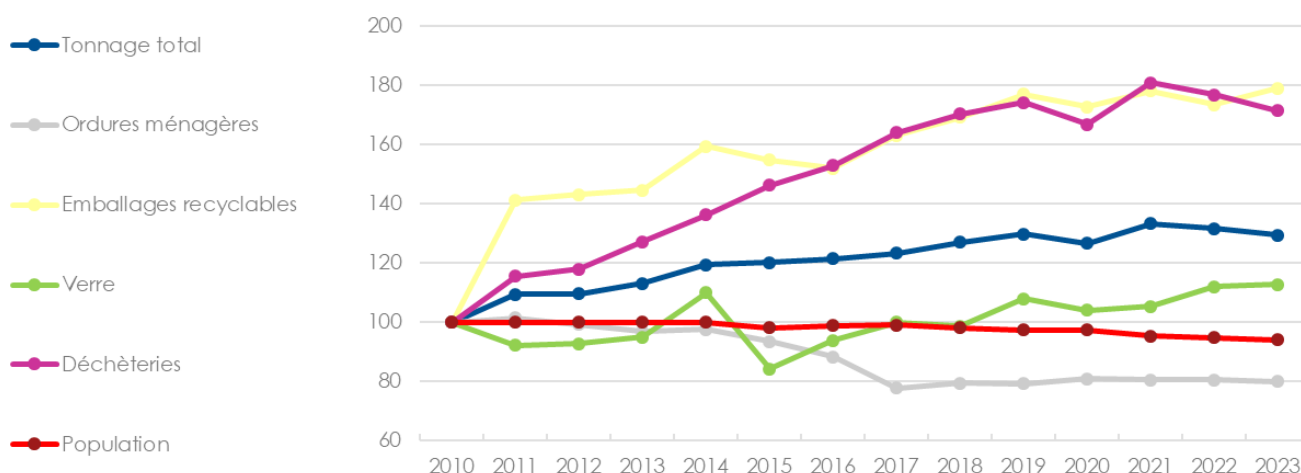
Florence STOLLESTEINER.

Renseignements et inscriptions : bocage-mayennais.fr (rubrique Au quotidien, puis Tri des déchets).

3 - La prévention des déchets – communication

Réduction des déchets

Evolution de la population et des principaux tonnages, ramenés à une base 100 en 2010



La loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

Actions de réduction des déchets – communication

Actions liées à la réduction des biodéchets



250 composteurs ont été remis gratuitement en 2023 pendant les 6 jours de formation.

Depuis 2 ans, **705** composteurs ont été distribués ce qui représente un potentiel de 1 585 personnes qui compostent soit **143 T** de déchets évités annuellement.

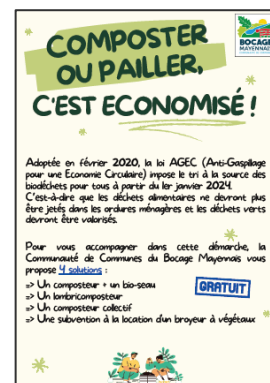
1 326 composteurs ont été fournis depuis l'année 2011.



7 lombricomposteurs ont été remis lors de la première formation en 2023



3 personnes ont bénéficié de l'aide à la location d'un broyeur à végétaux en 2023 pour un montant de 187,50 €



Création et diffusion d'un dépliant pour expliquer les 4 solutions proposées par la collectivité pour gérer les biodéchets

Actions liées au réemploi



71 tonnes d'objets en bon état collectés par l'association Emmaüs en 2023



668 kg de déchets ont été collectés à la déchèterie de Gorrion pendant l'expérimentation de la matériauthèque de janvier à avril 2023

Actions visant à réduire l'enfouissement des déchets issus de la benne tout-venant en déchèterie

3 nouvelles filières de tri mises en œuvre dans les 4 déchèteries en 2023 :

- Jouets et articles de bricolage et jardinage : 233 T collectées
- Articles de sports et loisirs : 11 T collectées
- Articles de bricolage et de jardinage thermiques : 4 T collectées



Actions visant à réduire les erreurs de tri dans le conteneur d'emballages recyclables

45 habitants ont visité le centre de tri appartenant à l'entreprise Sphère

Plusieurs publications Facebook ont été diffusées

Des habitants du Bocage visitent leur centre de tri
Ambrières-les-Vallées — Le centre de tri s'ouvre aux visites. Des habitants de la communauté de communes du Bocage mayennais en ont profité et ont été sensibilisés aux règles de tri.

Le 30 juin, un groupe de 45 personnes habitant le Bocage est parti de Gorron visiter le centre de tri de Villédeu-les-Poëles (Manche). « Je trie déjà, mais je fais peut-être des bêtises », explique Marie-Joséphine Huault, de Montaudin, impatiente d'en apprendre davantage.

20 000 objets traités par minute

Olivier Leprière, responsable activité tri de la société Sphère, accueille le groupe sur place, offre un café et explique : « Le tri a commencé dans les années 2000. Il était manuel, avec des volumes faibles et peu de plastiques différents. Aujourd'hui, le manuel est impossible. Ce centre, qui a ouvert en mai 2021, est entièrement automatisé. Il peut traiter 20 000 objets par minute ! Et grâce à un rayon laser, il distingue 6 types de plastiques différents, ce qu'aucun opérateur humain ne saurait faire. Prévu pour 40 000 tonnes de déchets par an, il en traite 57 000. »

Des opérateurs restent néanmoins en bout de chaîne, par exemple pour séparer les objets emballés, ou rassemblés dans un sac, que la chaîne automatisée ne sait pas reconnaître. L'usine emploie ainsi 80 personnes sur le site, travaillant en 3 X 8 », indique Olivier Leprière. Ces opérateurs constatent aussi les erreurs de tri : « tous ces objets qui n'auraient jamais dû se retrouver dans les bacs jaunes : tissus, jouets, objets électroniques... »

« Ces erreurs de tri coûtent 100 000 € »

« Ces erreurs de tri représentent 12 000 tonnes par an que nous devons réacheminer vers une usine d'incinération », commente Olivier Leprière. « Ces erreurs de tri coûtent 100 000 € au Bocage mayennais », complète Laëtitia Bessière, responsable service proximité de la communauté de communes.

« L'investissement total pour le site a été de 21 millions d'euros, dont 1,10 M€ pour des systèmes anti-incendie », explique Olivier Leprière. Notre groupe, Sphère, a déjà perdu un centre de tri suite à un incendie. Ils sont fréquents dans ces installations à cause des batteries au lithium ou des bouteilles de gaz jetées par erreur dans les bacs jaunes ».

Au retour, Marie-Joséphine constate : « J'ai appris des choses : je n'emballerai plus les pots de yaourts avant de les jeter ». « Je ne croyais pas trop au tri car on mélange dans les conteneurs le papier, les métaux, les plastiques. Maintenant, je comprends et j'ai appris que tout est valorisable », ajoute Nelly Chataignière, d'Ambrières.



Actions de sensibilisation

Lettre d'informations adressée par voie postale à tous les habitants.

Actions de sensibilisation auprès des écoles

Pour l'année 2022-2023, **13 interventions scolaires** ont été réalisées sur trois thèmes : tri des déchets, gaspillage alimentaire et compostage.



1 027 sacs de précollecte ont été distribués par les mairies et lors des animations en point d'apport collectifs.

Ces sacs ont pour objectif de rappeler l'importance du geste de tri et les nouvelles consignes de tri.



39 animations réalisées auprès des médiathèques, en déchèteries, dans les entreprises...

1 visite de déchèterie par une école.

6 lettres d'information numérique du Pôle Développement Durable ont été envoyées par mail aux 482 personnes inscrites

BOCAGE MAYENNAIS

Lettre d'information du pôle Développement Durable N°5

Déchets

Carte d'accès en déchèterie

Depuis le **1^{er} décembre 2023**, les 4 déchèteries de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais sont accessibles uniquement sur présentation d'une carte.

Ces dernières ont toutes été distribuées par courrier postal. Si vous ne l'avez toujours pas reçu, différentes raisons peuvent l'expliquer :

- Départ des habitants sans transmission de l'information au service Redevance ;
- Adresse incomplète ou erronée (notamment suite à l'adressage sur certaines communes) ;
- Inaccessibilité ou absence de boîtes aux lettres ;
- Non paiement de la redevance des ordures ménagères (attention, elle n'est pas incluse dans la taxe foncière, **+ d'infos sur le site internet**).

PARTICULIERS **CARTE D'ACCÈS POUR GÉRER MES DÉCHETS**

BOCAGE MAYENNAIS

N° de carte :

Pour vérifier votre situation, vous pouvez écrire à **serviceproprete@bocage-mayennais.fr** en indiquant votre nom, prénom, adresse et un numéro de téléphone pour vous joindre.

40 posts Facebook ont été publiés

Communauté de Communes du Bocage Mayennais

22 mars 2023 · 🌐

[DECHETS] Comment bien les trier 🔄🧐?

Depuis le 1er juillet 2021, la **Communauté de Communes du Bocage Mayennais** s'est lancé dans la simplification du tri mais savez-vous ce que cela veut dire ?

Dans cette vidéo, **Jamy Gourmaud** vous explique tout sur les consignes de tri et découvrez le **#triman** et la nouvelle étiquette **#InfoTri** pour vous aider dans votre geste de tri 🗑️!

Chez Jamy
COMMENT BIEN TRIER SES DÉCHETS ?

73 vues

4 - La collecte

Organisation de la collecte

ORDURES MÉNAGÈRES



194 conteneurs répartis en **93 points d'apport collectif**

Vidés 1 fois par semaine

Les déchets doivent être déposés en sacs de 60 litres maximum et fermés.

4 DÉCHÈTERIES

Sur le territoire de la communauté de communes, il existe 4 déchèteries : Ambrières-les-Vallées, Gorron, Oisseau et St Mars-sur-la-Futaie.

Conditions d'accès :

- carte d'accès
- volume maximal autorisé : 2 m³ par jour d'ouverture

Nombre de filières de tri en déchèterie : 34

Types de déchets acceptés : déchets verts, gravats, métaux, tout-venant, bois non traité, cartons, mobiliers, déchets dangereux, déchets électriques, objets en bon état, textiles...

Conditions de localisation des déchèteries :



EMBALLAGES RECYCLABLES

(papiers, petits cartons, emballages plastiques et métal, briques alimentaires)



215 conteneurs aériens et semi-enterrés répartis en **93 points d'apport collectif**

Vidés 1 fois par semaine ou toutes les 2 semaines selon les communes et les périodes.

Les déchets doivent être déposés en vrac, vidés et non emboîtés.

VERRE



91 conteneurs aériens et semi-enterrés répartis en **93 points d'apport collectif**

Vidés toutes les trois semaines.

TEXTILES



36 conteneurs

Les déchets doivent être déposés en sacs de 50 litres maximum.

BIODÉCHETS



Composteurs et/ou lombricomposteurs remis gratuitement à la suite d'une formation d'une heure

Informations complémentaires sur la collecte

Mode de gestion

Le vidage des conteneurs d'ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre et des bennes issus des déchèteries ainsi que le transport jusqu'au centre de traitement ou de valorisation sont réalisés par des prestataires.

Moyens déployés pour le vidage des conteneurs d'ordures ménagères

- 1 camion grue avec compacteur
- 29 390 km parcourus
- 17 620 L de gasoil
- 0,9 ETP (Équivalent Temps Plein)



Moyens déployés pour le vidage des conteneurs d'emballages recyclables et du verre



- 1 camion grue et 1 camion grue avec compacteur
- 22 175 km parcourus
- 13 000 L de gasoil
- 0.7 ETP (Équivalent Temps Plein)



Personnel du service propreté :

- 1 ETP responsable du service
- 0,66 ETP animateur développement durable
- 0,92 ETP chargé mission économie circulaire avec la Communauté de Communes de l'Ernée et Mayenne Communauté
- 2,93 ETP (Équivalent Temps Plein) pour assurer le gardiennage et l'entretien des déchèteries. Certains agents sont rattachés au service voirie.
- 0,6 ETP (Équivalent Temps Plein) chargé de la gestion de la redevance des ordures ménagères et de la comptabilité

Service rendu aux usagers non ménagers

	<p>Certains professionnels sont collectés à l'aide de conteneurs d'ordures ménagères ou d'emballages recyclables mis à disposition ou en points d'apport collectif.</p> <p>Ils sont assujettis à la redevance des ordures ménagères.</p>
	<p>Lors de demande d'opération de désarchivage de papiers, la communauté de communes propose gratuitement des conteneurs de tri aux professionnels.</p>

5 - La valorisation – traitement

Modes de valorisation des déchets

Ordures ménagères



Unité de valorisation énergétique des déchets de Pontmain (53), appartenant au Conseil Départemental de la Mayenne



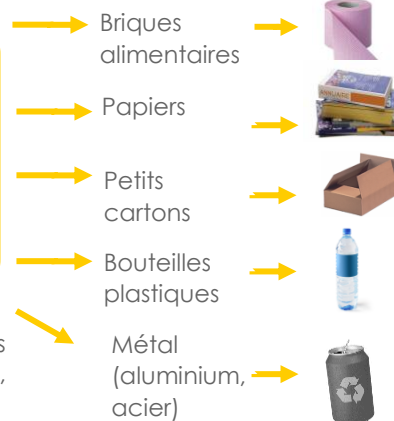
Valorisation énergétique sous forme de chaleur

Capacité : 63 000 T / an
Tonnage traité en 2023 : 61 426
Exploitant : SUEZ

Emballages recyclables



Centre de tri de de Villedieu les Poêles (50), appartenant à l'entreprise Sphère



Le centre de tri sépare les différentes matières et les expédie chez les recycleurs, qui créent de nouveaux objets.

Ce site est équipé d'un grappin automatique, des balistiques, du tri optique et du tri à la main en guise de finition.

Date de création : 2021
Capacité : 44 000 T / an

Verre



Le verre collecté est regroupé sur une **plate-forme de stockage basé à Gorrion (53)**, appartenant à l'entreprise Sphère.

Puis, il est acheminé dans les fours verriers de l'entreprise Oi-Manufacturing situés Wingles (62) ou Vayres (33)



Déchèteries

Nature du déchet	Collecteur	Repreneur	Objet du traitement	Finalité
Bois non traité	SEP Valorisation (61)	SEP Valorisation Site de Sées (61)	Déchetage	Valorisation énergétique
Cartons	LE FEUVRIER (61) (Groupe Passenaud)	LE FEUVRIER (61) (Groupe Passenaud)	Conditionnement	Recyclage
Déchets verts	SEP Valorisation (61)	Plateforme de compostage – EVA, site de la Tannière (53)	Broyage - Maturation – Criblage	Amendement organique
Tout-venant incinérable	SEP Valorisation (61)	Conseil Départemental de la Mayenne	Incinération	Valorisation énergétique
Tout-venant	SEP Valorisation (61)	Site de Sita à St Fraimbault de Prières (53)	Enfouissement en CET de classe 2	Stockage
Métaux	Passenaud (53)	Passenaud (53) Site de Laval	Conditionnement	Recyclage – vente
Gravats	SEP Valorisation (61)	Installation de stockage de déchets inertes à Céaucé (61) – site géré par la CCBM ¹	Enfouissement en CET de classe 3	Stockage
Mobiliers et décoration textile	Géré par l'éco- organisme Ecomaison	Géré par l'éco-organisme Ecomaison		Réemploi Recyclage Valorisation énergétique
Jouets	Géré par l'éco- organisme Ecomaison	Géré par l'éco-organisme Ecomaison		Réemploi Recyclage Valorisation énergétique
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)	Géré par l'éco- organisme Ecomaison	Géré par l'éco-organisme Ecomaison		Réemploi Recyclage Valorisation énergétique
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Géré par l'éco- organisme Ecologic	Géré par l'éco-organisme Ecologic	Démantèlement	Réemploi Recyclage Valorisation énergétique
Articles de Sport et de Loisirs – (ASL)	Géré par l'éco- organisme Ecologic	Géré par l'éco-organisme Ecologic		Réemploi Recyclage Valorisation énergétique
Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJ Th)	Géré par l'éco- organisme Ecologic	Géré par l'éco-organisme Ecologic		Réemploi Recyclage Valorisation énergétique
Textiles	Le Relais de Bretagne (35)	Le Relais de Bretagne (35)	Tri et conditionnement	Réemploi et valorisation matière

Nature du déchet	Collecteur	Repreneur	Objet du traitement	Finalité
Objets en bon état	Emmaüs 53	Emmaüs 53	Tri, conditionnement, réparation	Réemploi
Piles	Géré par l'éco-organisme Corepile*	Géré par l'éco-organisme Corepile	Pyrométallurgie Hydrométallurgie	Valorisation énergétique et recyclage
Cartouches	Printerrea (28)	Printerrea (28)	Tri	Réemploi Recyclage
Huile végétale	Ouest Collectoil (59)	Ouest Collectoil (59)	Transformation des matières grasses en ester	Valorisation énergétique
Batteries	Passenaud (53)	Passenaud (53)	Conditionnement	Recyclage
Lampes basses consommation et tubes fluorescents	Géré par l'éco-organisme Recylum	Géré par l'éco-organisme Recylum	Broyage, découpage	Valorisation énergétique, recyclage, stockage
Déchets dangereux	Chimirec Site de Javené (35)	Chimirec Site de Javené (35)	Conditionnement	Valorisation énergétique, recyclage, stockage

Présentation des équipements de traitement appartenant à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais

	Installation de stockage de déchets inertes à Céaucé (61 330)
Mode d'exploitation	Régie
Capacité de traitement	23 750 m ³
Quantité maximale autorisée annuellement	1 700 m ³
Volume traité en 2023	1 550 m ³
Capacité restante	8 850 m ³

Taux de valorisation

Taux de valorisation global (matière et organique)

77 %

Dont **23 %** de valorisation matière

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.

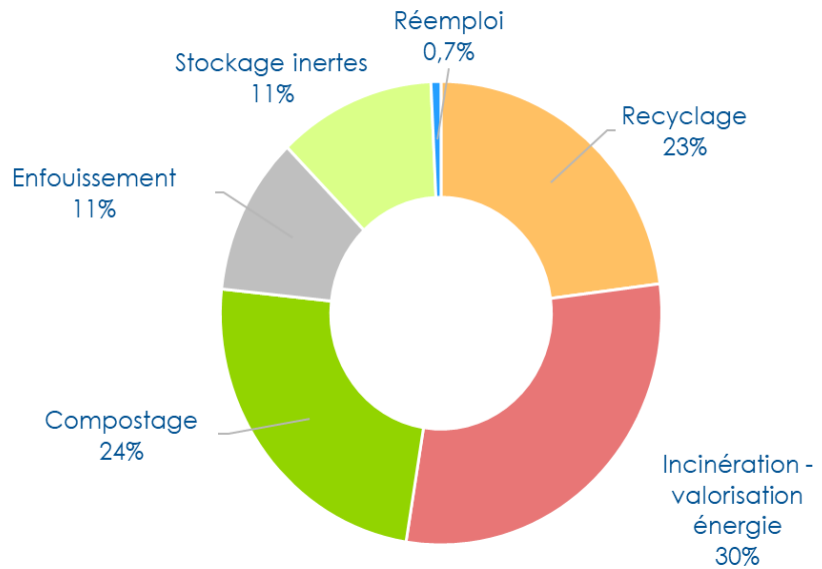
Taux de valorisation énergétique

30 % de valorisation énergétique

Taux de réemploi

0,7 % des déchets sont réemployés par la collecte des objets en bon état par l'association Emmaüs et les textiles par le Relais.

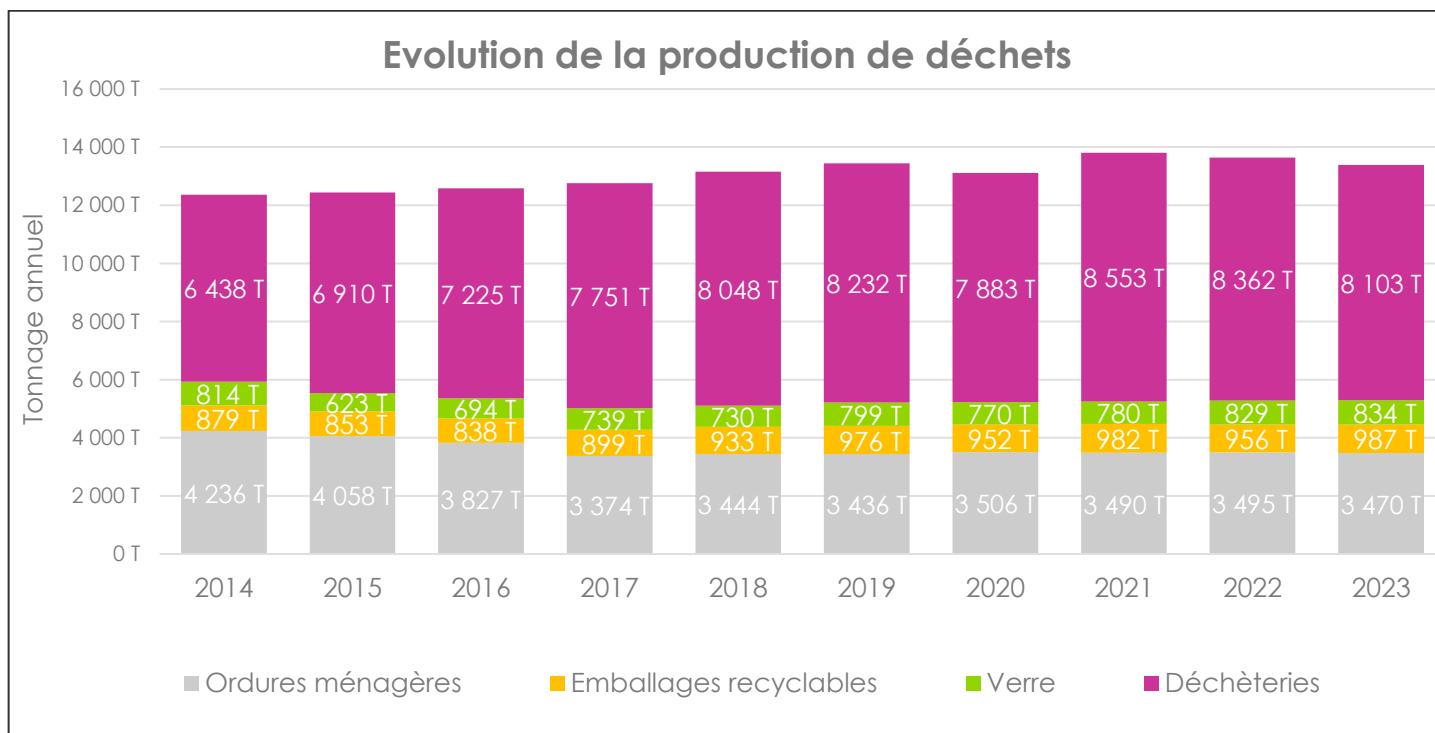
Valorisation des déchets ménagers



6 – Les flux et tonnages annuels

13 394 T

C'est le tonnage total tous flux confondus collectés en 2023 soit **722 kg** de déchets par habitant. En 2022, ce sont **13 642 tonnes**, soit **731 kg** de déchets par habitant qui ont été produits.



Ordures ménagères



3 470 T en 2023
/ **3 495 T** en 2022

Emballages recyclables



987 T en 2023
/ **956 T** en 2022

Verre



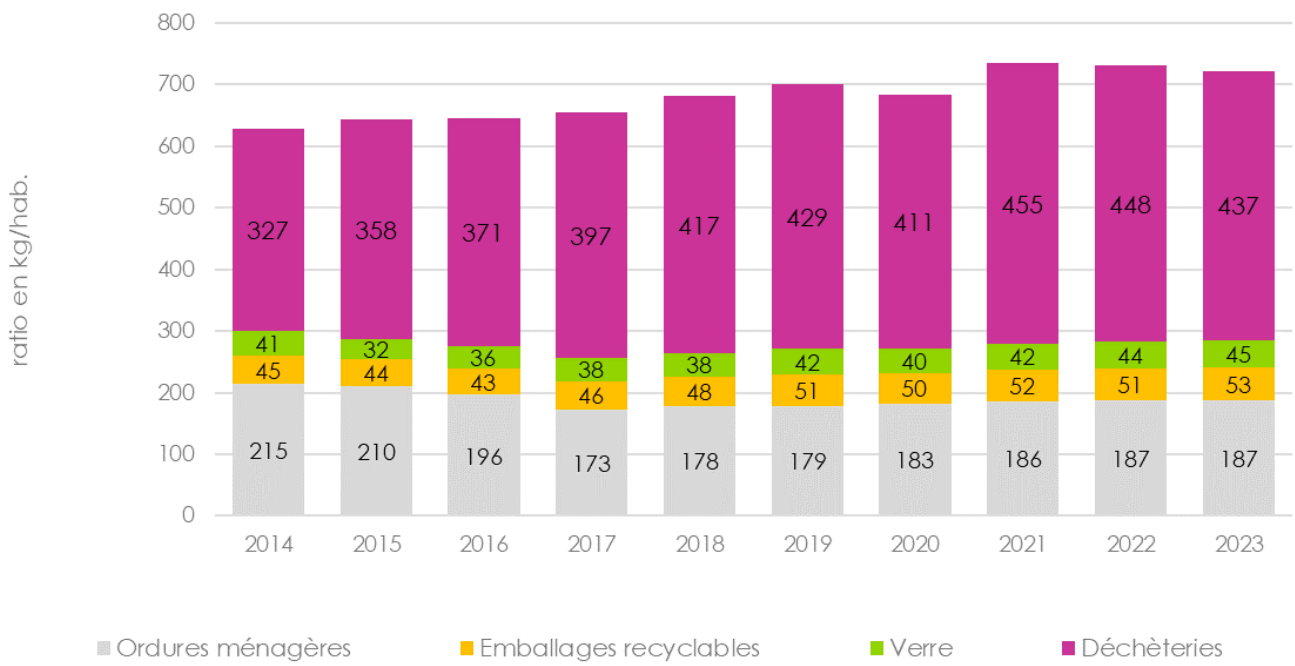
834 T en 2023
/ **829 T** en 2022

Déchèteries



8 103 T en 2023
/ **8 362 T** en 2022

Evolution de la production de déchets par habitant

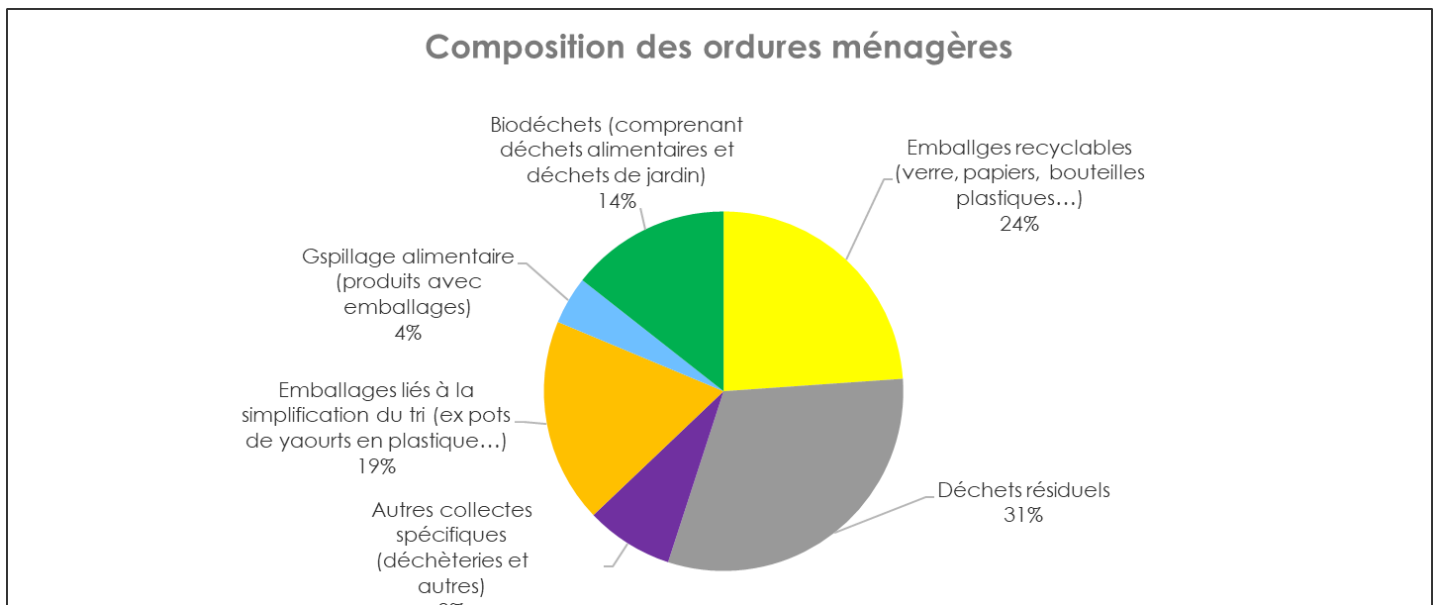


Composition des déchets collectés

Zoom sur les ordures ménagères

69 % des déchets présents dans les ordures ménagères auraient pu être recyclés ou compostés.

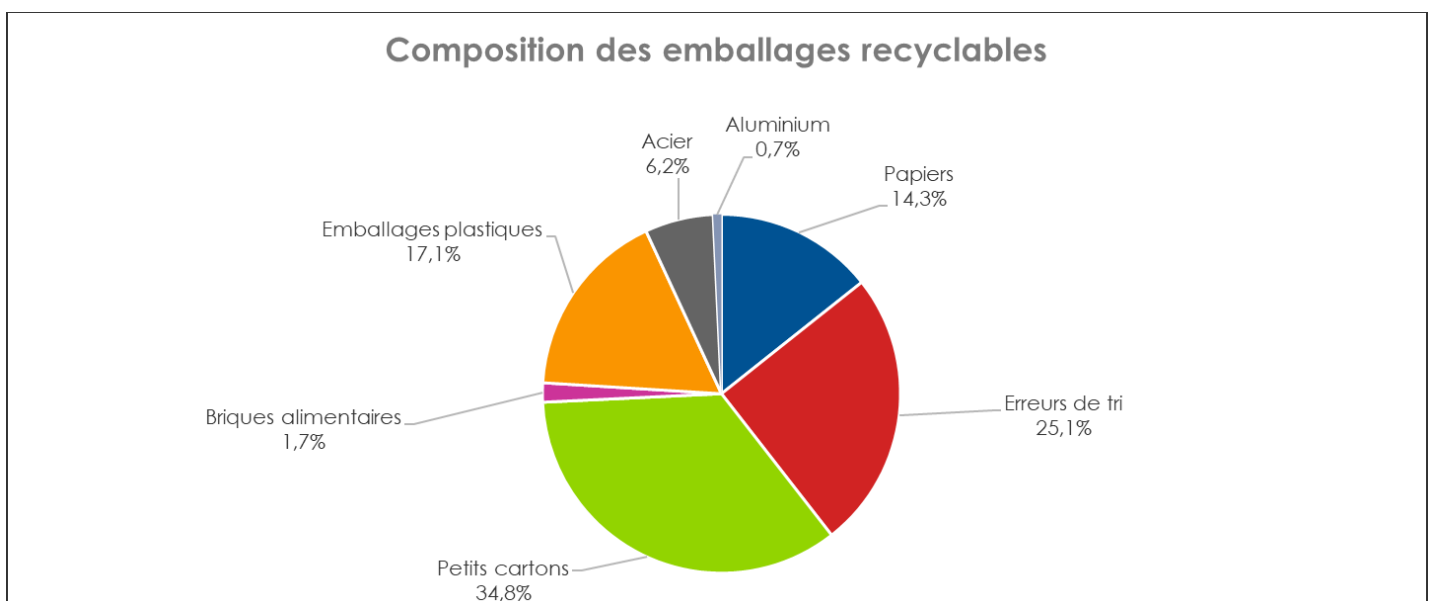
À l'échelle départementale, la composition des ordures ménagères a été analysée en juin 2021 suivant la méthode MODECOM développée par l'ADEME. Cette méthode consiste à caractériser le contenu des ordures ménagères afin d'évaluer le gisement par type de matière.



Zoom sur les déchets recyclables

20 % de taux d'erreurs de tri

Au fur et à mesure des années, le pourcentage d'erreurs de tri ne cesse d'augmenter en raison de la complexité de la composition des déchets.

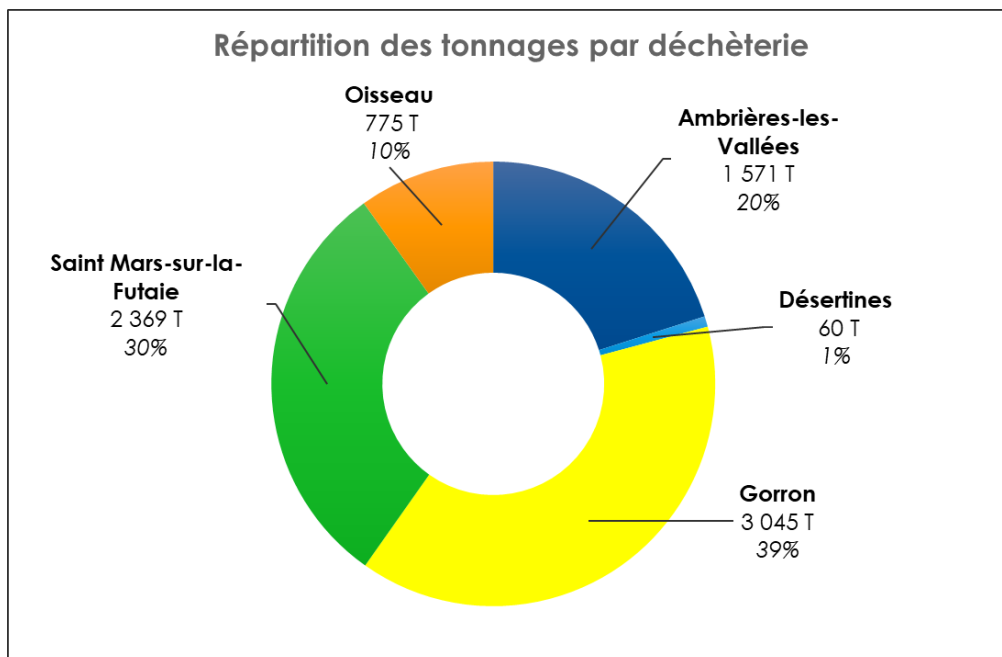
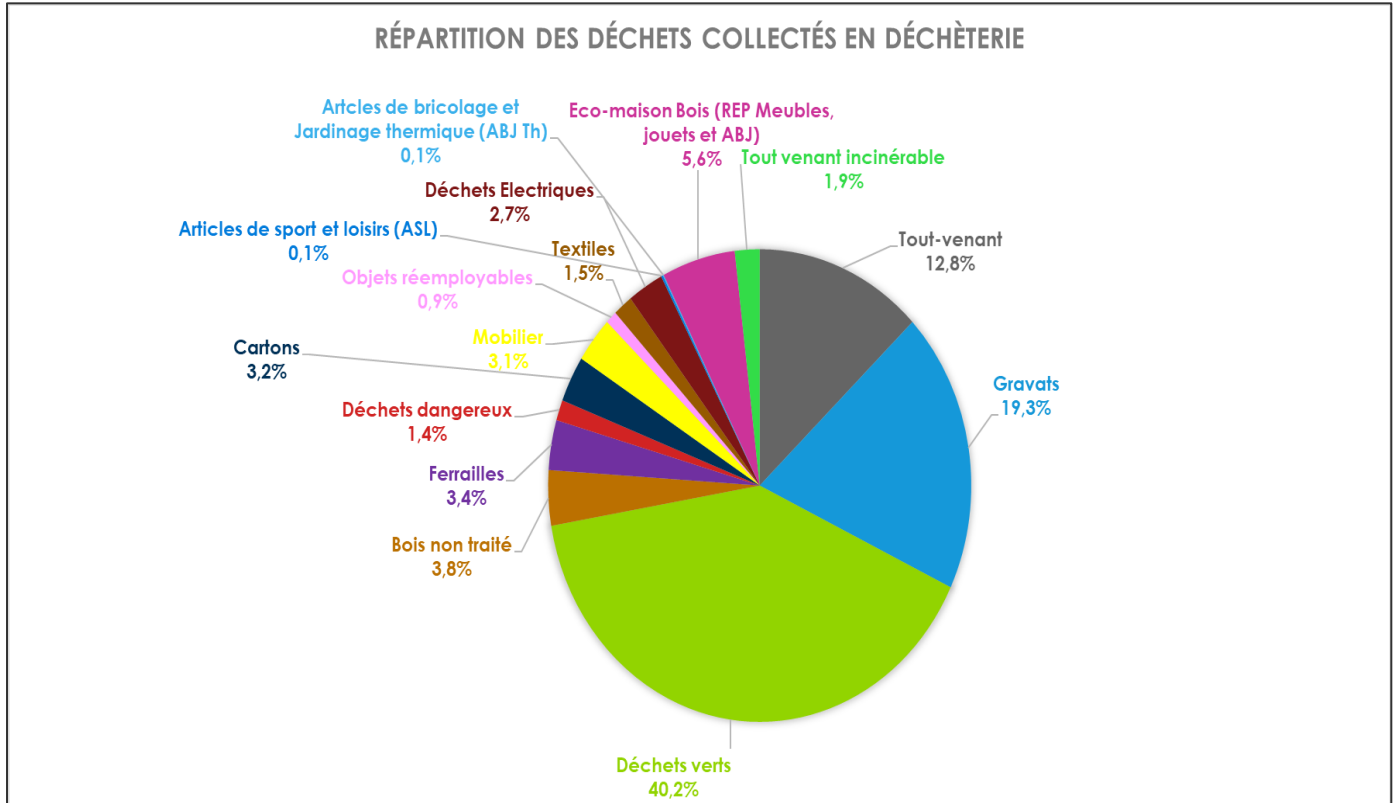


Les déchèteries

8 103 T

C'est le tonnage total apporté en déchèterie en 2023 soit 437 kg de déchets par habitant.

Pour la deuxième année consécutive, le tonnage collecté en déchèterie a diminué soit de 3 % par rapport à 2022.



La déchèterie de Gorrion représente pratiquement 40 % des apports de déchets en déchèterie.

Évolution des tonnages

	2021	2022	2023	Evol. 2022/2023
Ferrailles	367	282	277	-2%
Cartons	251	239	256	7%
Tout-venant	1 250	1 169	1 040	-11%
Tout-venant incinérable	178	188	153	-19%
Eco-Maison multi matériaux (REP meubles, jouets, ABJ)	467	477	255	
Eco-Maison bois (REP meubles, jouets, ABJ)	0	0	454	
Bois non traité	315	302	306	1%
Gravats	1 590	1 510	1 560	3%
Pelouse	287	99	0	
Déchets verts (branchages)	3 348	3 612	3 256	-10%
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	217	204	223	9%
Déchets dangereux	114,7	113,9	113,6	0%
Objets réemployables	49,0	53,5	70,8	32%
ASL (Articles Sport et Loisirs)	0	0	11,28	
ABJ Th (Articles Bricolage et Jardinage Thermique)	0	0	6,432	
Textiles	119,3	113,0	121,0	7%
TOTAL	8 553	8 362	8 103	-3%

La quantité de tout-venant (y compris le tout-venant incinérable) a baissé de **164 T** soit **12 %** par rapport à l'année 2022. Cette évolution est liée à plusieurs raisons :

- **mise en œuvre de 4 nouvelles filières de tri en déchèterie** : Jouets, articles de sport et loisirs (ASL), ABJ (Articles Bricolage et Jardinage) et ABJ Th (Articles Bricolage et Jardinage Thermique).
- 32 % de hausse de tonnage d'objets en état collectés par l'association Emmaüs.

7 - Les coûts - financement

Le compte administratif

	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	1 964 543 €	2 103 494 €
Budget d'investissement	328 607 €	753 387 €

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a choisi la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour financer le service public de collecte et de traitement des déchets.

Cette redevance comprend :

- le vidage des conteneurs d'ordures ménagères ;
- le vidage des conteneurs de tri et le tri des emballages recyclables (*papiers, petits cartons, verre...*) ;
- le traitement des ordures ménagères ;
- le fonctionnement des déchèteries (*accès aux sites, transport et traitement des déchets, amortissement des installations*).

Pour les professionnels, une redevance est calculée selon différents critères (type d'activité, surface, nombre de salariés...), sauf pour les entreprises où des conteneurs d'ordures ménagères sont mis à disposition.

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du nombre de personnes présentes au foyer.

1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et plus
97,72 €	136,81€	166,14 €	195,45 €

➤ Point sur l'évolution des tarifs de la redevance pour une personne seule :

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
53,64	67,05	71,41	72,2	72,2	75,1	75,85	75,85	75,85	76,92	76,92	79,08

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
79,08	79,08	67,52	67,52	68,52	71,28	94,40	95,81

Le montant perçu au titre de la redevance de 2023 s'élève à 1 445 724 € HT.

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant € HT en 2023	Durée du marché
Vidage des conteneurs et transport des ordures ménagères Prestation de lavage des conteneurs d'ordures ménagères	Sphere	147 723 €	2023 à 2027 (tranche ferme) Renouvelable 3 fois 1 an
Vidage des conteneurs et tri des déchets recyclables	Sphere	374 559 €	2023 à 2027 (tranche ferme) Renouvelable 3 fois 1 an
Collecte et traitement des déchets issus des déchèteries <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bois non traité, déchets verts et gravats ➤ Carton ➤ Métaux ➤ Broyage et criblage des déchets verts 	Sep Valorisation Le Feuvrier Passenaud EVA	86 667 € 42 973 € 0 € 67 986 €	2023 à 2027 (tranche ferme) Renouvelable 3 fois 1 an
Collecte et traitement des déchets dangereux	Chimirec	77 942 €	2021 à 2023

Prestations rémunérées au Conseil Départemental de la Mayenne

Désignation	Montant € HT en 2023
Traitement des ordures ménagères en €/habitant (partie fixe)	93 156 €
Traitement des ordures ménagères en €/tonne	257 406 €
Transport et traitement du tout-venant incinérable en €/tonne	15 398 €
Transport et traitement du tout-venant en €/tonne	171 079 €
TOTAL	537 039 €

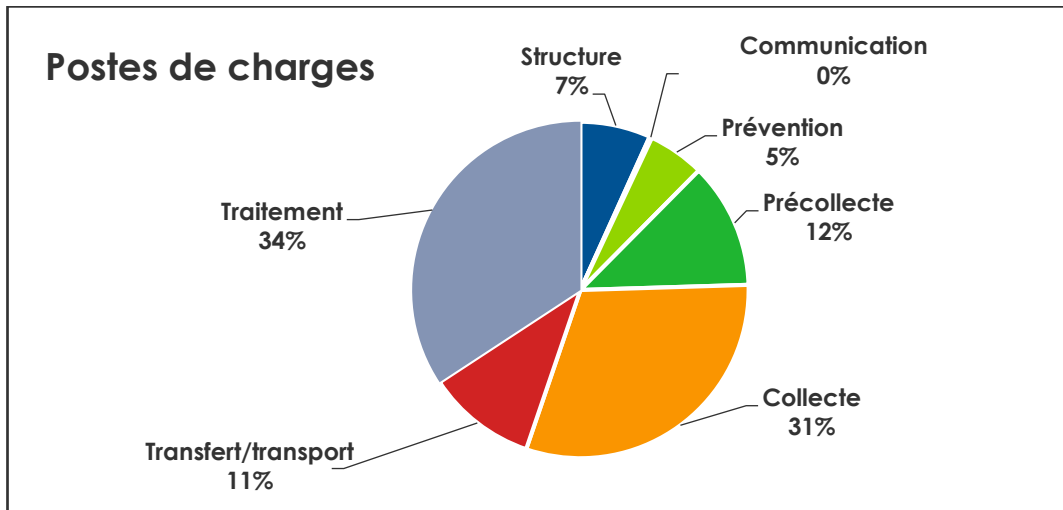
Les coûts du service selon la méthode Compta-coût

Compta-coût est une méthodologie d'expression des coûts qui repose sur une comptabilité analytique. Il offre une méthodologie pour l'enregistrement des dépenses et des recettes propres à la gestion des déchets et une répartition des coûts par types de déchets.

→ La matrice

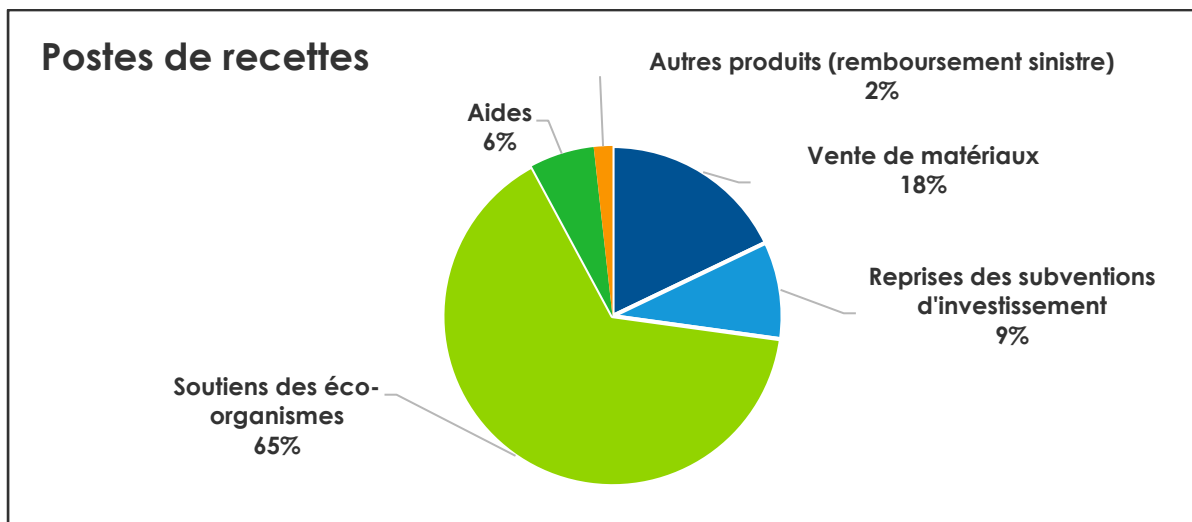
Année 2023 Montants HT			Flux de déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure	36 915	3 729	24 577	49 230		114 451
		Communication	390	390	2 729	390		3 899
		TOTAL Fonctionnelles	37 305	4 119	27 306	49 620	---	118 350
	Techniques	Prévention	29 691	4 915	5 817	51 713		92 136
		Pré-collecte	129 985	25 365	49 237			204 587
		Collecte	126 494		136 989	256 638		520 121
		TOTAL Collecte et pré-collecte	256 479	25 365	186 226	256 638	---	724 708
		Transfert/Transport	31 580			146 947		178 527
		Traitement des déchets non dangereux						
		Tri et conditionnement			206 475	5 843		212 318
		Compostage				67 986		67 986
		Incinération				14 764		14 764
		Autre valorisation matière ou énergie				10 991		10 991
		Stockage de déchets non dangereux				164 031		164 031
		Traitement des inertes				1 432		1 432
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	206 475	265 047	---	471 522
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				77 942		77 942
		Autres charges						
		[REG] Transfert/Transport - Collecte		30 191				
	TOTAL Techniques	317 750	60 471	398 518	798 287	---	1 575 026	
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			355 055	64 590	425 824	847 907	---	1 693 376
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			275 259					275 259
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie						
		Matériaux		19 882	60 487	40 108		120 477
		Autres produits	11 900					11 900
		TOTAL Industriels	11 900	19 882	60 487	40 108	---	132 377
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	10 043	9 019	359 791	56 753	1 867	437 473
	Aides	Reprises des subventions d'investissement		6 466	12 552	43 557		62 575
		Subventions de fonctionnement	10 637	2 557	3 026	24 840		41 060
		TOTAL Aides	10 637	9 023	15 578	68 397	---	103 635
TOTAL Produits			32 580	37 924	435 856	165 258	1 867	673 485
FINANCEMENT DECHETS	Financement déchets direct	REOM	559 320	43 025	286 831	544 979		1 434 155
		Redevance spéciale & facturations usagers				100		100
		TOTAL Financement déchets direct	559 320	43 025	286 831	545 079	---	1 434 255
	TOTAL Financement déchets			559 320	43 025	286 831	545 079	---

→ Les charges



Les charges liées au traitement et à la collecte sont pratiquement équivalentes.

→ Les produits



Les produits financent 40 % des charges. Ainsi, le reste est financé par la redevance des ordures ménagères

→ Hiérarchisation des principaux postes de charges

Principaux postes de charges	Montant en €	Pourcentage
Traitement des ordures ménagères	275 259 €	16 %
Transport des déchets issus des déchèteries	256 638 €	15 %
Tri des emballages recyclables	206 475 €	12 %
Collecte des emballages recyclables et le verre	167 180 €	10 %
Traitement du tout-venant enfouis	164 031 €	10 %
Gardiennage et amortissement déchèteries	146 947 €	9 %
Précollecte ordures ménagères (achat, réparation, lavage...)	129 985€	8 %
Collecte des ordures ménagères	126 494 €	7 %
Part des 8 principaux postes de charges	1 473 010€	87 %

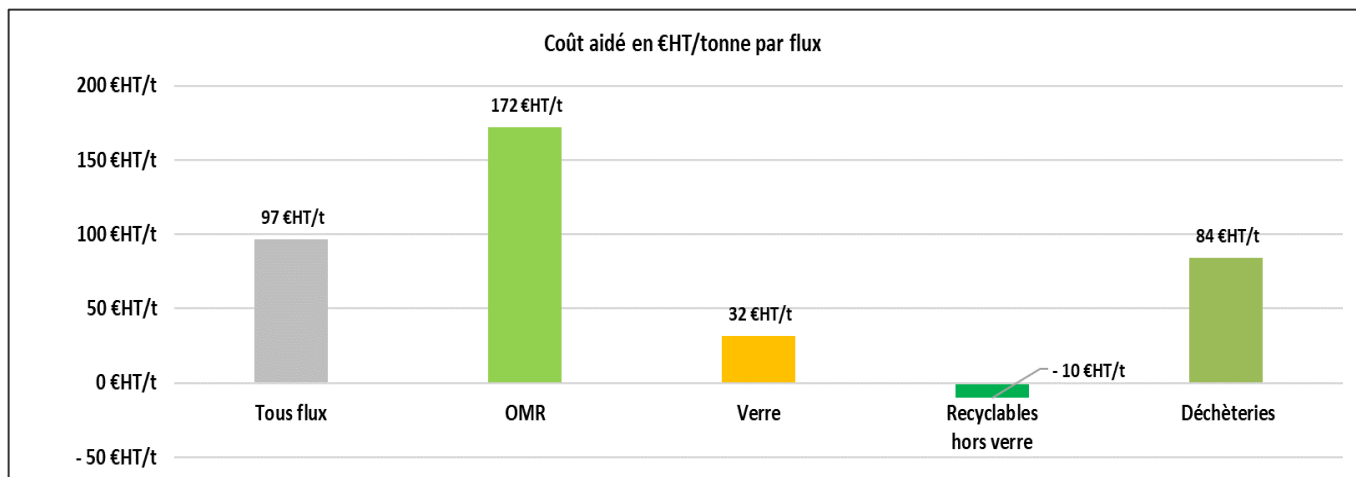
→ Récapitulatif des différents coûts

Il existe différents niveaux de coûts :

- **coût complet** : correspondant à la totalité des charges ;
- **coût technique** : coût complet diminué des recettes industrielles (ventes de matériaux liées aux filières de recyclage) ;
- **coût partagé** : coût technique déduit des soutiens des éco-organismes (Citeo pour les emballages recyclables, Eco-Maison pour les meubles, jouets...) ;
- **coût aidé** : coût partagé moins les subventions des partenaires et les amortissements.

Coûts	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages recyclables	Déchets issus des déchèteries	Textiles	
Coût complet	630 314	64 590	425 824	847 907		1 968 635
Coût technique	618 414	44 708	365 337	807 799		1 836 258
Coût partagé	608 371	35 689	5 546	751 046	-1 867	1 398 785
Coût aidé HT	597 734	26 666	-10 032	682 649	-1 867	1 295 150
Différence entre coûts complets et aidés	-5%	-59%	-102%	-19%		-34%

→ Les coûts aidés en €HT/tonne des flux



8 - Perspectives pour l'année suivante

Les projets et les axes de travail pour l'année 2024 seront les suivants :

- **Lancer une étude préalable à l'instauration d'une redevance incitative ;**
L'étude doit permettre l'analyse en amont des conséquences d'un passage à la redevance incitative d'un point de vue technique, financier et organisationnel.
- **Mettre en œuvre les nouvelles filières liées à la REP PMCB (Responsabilité Élargie des Producteurs – Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) ;**
Ainsi, 4 nouvelles filières de tri verront le jour : plaque de plâtre avec isolant, menuiseries vitrées, bois et plastiques.
Cette REP PMCB est un enjeu primordial. En effet, les déchets du bâtiment représentent 44 % de la benne tout-venant ce qui correspond à une quantité annuelle de 514 tonnes. Ces derniers sont enfouis et engendrent un coût de 95 090 € HT
- **Créer une zone de réemploi de matériaux sur les trois autres déchèteries qui permettrait d'alimenter en partie la matériauthèque de Maine Ateliers ;**
De plus, les matériauthèques répondent aux enjeux réglementaires des collectivités avec les objectifs de réduction de quantités de déchets et la REP PMCB (Responsabilité Élargie des Producteurs - Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment).
- **Améliorer des conditions d'accueil des usagers et de stockage des déchets dangereux à la déchèterie Gorron ;**
- **Apporter une solution pour les pneus usagés provenant des particuliers ;**
- **Proposition d'un deuxième agent à la déchèterie de Gorron pendant la semaine de juin à septembre.**